

# CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

## PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

*Séance du 8 avril 2019*

20 h 30 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-neuf,

Et le lundi huit avril,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

**Présents (28) :** Eliane BERTRAND, Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Vincent CANTALA, Yannick CASSAGNES, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Claude FABRE, Paul FABRE, Marie GAILLAC, Séverine GRES, René JALBERT, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Françoise ROUTABOUL, Anne-Marie SCHNEIDER.

**Pouvoirs (7) :** Daniel FABRE à Abel BONNEFOUS, Bernard FERRIERES à Jean-Claude DELAGNES, Anne-Marie MASCLÉS à Denise BRUEL, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE, Marie-Noëlle PINQUIÉ DOUMBOUYA à Jean-Paul DELAGNES, Hervé ROUALDES à Julien CERLES, Philippe VARSİ à Davy LAGRANGE.

**Absente excusée (1) :** Annie LAMPLE.

**Absents (9) :** Frédéric BOUISSOU, Mathieu CAVALIÉ, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, Serge FABRE, Francis FALLIERES, Guylain GARCENOT, Maria PEREIRA, Stéphane ROUSSEL.

**Secrétaire de séance :** Yvette PRADELS BANCAL.

**Date de convocation et d'affichage :** 1<sup>er</sup> avril 2019.

<b>Nombre de membres :</b> 45 – <b>En exercice :</b> 45 – <b>Présents :</b> 28 - <b>Pouvoirs :</b> 7
--

<b>Exprimés : Pour = 35 - Contre = 0 - Abstentions = 0</b>
--

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme Yvette PRADELS BANCAL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 419 026,00 €.

### **Délibération N° 08042019-1**

**OBJET :** Vote des taux des taxes locales. Exercice 2019.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 537 711 € ;

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- DECIDE de fixer ainsi les taux d'imposition des trois taxes communales en 2019 (inchangés par rapport à 2018) :

➤ Taxe d'habitation (TH) =	9,14 %
➤ Taxe foncière sur le bâti (TFB) =	16,38 %
➤ Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) =	102,77 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **Délibération N° 08042019-2**

#### **OBJET : Budget principal 2019. Examen et vote des subventions aux associations.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions concernant l'attribution des subventions aux diverses associations, prises par la commission « Finances » qui s'est réunie le 28 mars 2019 à 9 h 30.

Un tableau récapitulatif joint en annexe dresse la liste des subventions demandées et les décisions de la commission.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les décisions de la commission « Finances » concernant l'attribution des subventions aux diverses associations, suivant le tableau joint en annexe, pour un montant total de 54 730,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à procéder au versement desdites subventions.
- **PRÉCISE** que le montant de ces subventions sera inscrit au budget primitif 2019, au compte 6574, subdivisé.

### **Délibération N° 08042019-3**

#### **OBJET : Examen et vote du budget primitif 2019. Budget principal.**

Le budget primitif 2019 du budget principal de la commune représente un volume budgétaire de 6 683 521,28 € qui se décompose ainsi suivant les propositions de la Commission « Finances ».

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 930 327,01 €	2 930 327,01 €
<b>Section d'investissement</b> Restes à réaliser	1 168 900,00 €	1 174 500,00 €
<b>Section d'investissement</b> Prévisions nouvelles	2 584 294,27 €	2 578 694,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 683 521,28 €</b>	<b>6 683 521,28 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget principal 2019, proposé par la commission « Finances » (joint en annexe) de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-4**

**OBJET : Examen et vote du budget primitif 2019. Budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac.**

Le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Fontaines à Noailhac représente un volume budgétaire de 80 240,70 € quise décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	24 957,10 €	24 957,10 €
<b>Section d'investissement</b>	55 283,60 €	55 283,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 240,70 €</b>	<b>80 240,70 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Fontaines à Noailhac (joint en annexe), ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-5**

**OBJET : Examen et vote du budget primitif 2019. Budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre.**

Le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Landes à Grand-Vabre représente un volume budgétaire de 88 290,85 € quise décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	36 285,00 €	36 285,00 €
<b>Section d'investissement</b>	52 005,85 €	52 005,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 290,85 €</b>	<b>88 290,85 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** Le budget primitif du budget annexe 2019 du lotissement les Landes à Grand-Vabre (joint en annexe), ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-6**

**OBJET : Vote du budget primitif 2019. Budget annexe de la station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou.**

Le budget primitif du budget annexe 2019 de la station-service représente un volume budgétaire de 1 143 931,74 € qui se décompose ainsi

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 087 613,07 €	1 087 613,07 €
<b>Section d'investissement</b>	56 318,67 €	56 318,67 €
<b>TOTAL</b>	1 143 931,74 €	1 143 931,74 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget annexe 2019 de la station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou (joint en annexe) de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Délibération N° 08042019-7**

**OBJET : Vente de 3 modules de tribunes démontables.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du 10 mars 2019, du SPORT QUILLES RUTHENOIS concernant une offre d'achat de 3 modules des tribunes démontables.

Il propose donc au Conseil Municipal de vendre les 3 modules de tribunes démontables appartenant à la commune historique de Conques, suite à la demande ci-dessus.

Il rappelle au Conseil que ces tribunes ne sont plus utilisées par la commune depuis plusieurs années et qu'elles sont louées 2 ou 3 fois par an à des associations sportives, dont le Sport Quilles Ruthénois. Il propose d'en fixer le prix de vente à 4 000,00 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

Considérant qu'il n'y a plus d'intérêt à conserver ce matériel ;

- **ACCEPTE** l'offre d'achat des 3 modules de tribunes démontables, présentée par Messieurs CALMELS et CARVALHEIRO, représentant l'association Sport Quilles Ruthénois – Quillodrome Henri Bénézech – le Trauc – 12850 ONET-LE-CHATEAU, au prix de 4 000,00 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce matériel et à en percevoir le prix.

**Délibération N° 08042019-8**

**OBJET : Approbation du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Conques-Marcillac au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes de Conques Marcillac N° 02/016/2019 du 18 mars 2019, dans laquelle il est précisé que la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative au transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a apporté un certain nombre de précisions au territoire.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de positionner la compétence assainissement au sein du bloc des compétences optionnelles des statuts de la CCCM, ce qui n'a aucune incidence opérationnelle pour la Communauté de Communes qui exerce depuis plusieurs années la compétence assainissement, telle que définie par l'article 2224-8 du CGCT.

Il donne ensuite lecture du projet des nouveaux statuts de ladite Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des tableaux comparant les compétences actuellement exercées à celles amenées à l'être, et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts, conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Conques-Marcillac, tels qu'annexé à la présente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.**